



## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 31 mai 2007.

Sont présents formant quorum:

Mme la mairesse Andrée P. Boucher, Québec, présidente  
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil  
Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif  
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré  
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans  
Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec  
Mme la conseillère Ann Bourget, Québec  
M. le conseiller André Demers, Québec  
Mme la conseillère Denise Trudel, Québec  
M. le conseiller Conrad Verret, Québec  
M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis  
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis  
M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis  
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont absents :

M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier  
M. le conseiller Ralph Mercier, Québec  
M. le conseiller Patrick Paquet, Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire

### Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2007-40**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec le report du point suivant :

4. b) 1 Projet de modification au règlement de contrôle intérimaire n° 2003-10 de la CMQ (RCI)

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2007

#### **Résolution n° C-2007-41**

Sur proposition de Mme Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par Mme Denise Trudel, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2007.

Adoptée

Renouvellement du bail de la CMQ

**Résolution C-2007-42**

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Conrad Verret, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'exercer l'option de renouvellement pour les années 2007 à 2012 prévue au bail intervenu le 10 avril 2003 entre la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

D'accepter pour la première année du terme soit du 1<sup>er</sup> août 2007 au 31 juillet 2008 un loyer de 169 261,12 \$, majoré pour chacune des années subséquentes de 2 %.

Référence : Mémoire du 15 mai 2007  
Certificat du  
trésorier : CT-2007-100  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Adoption du règlement n° 2007-23

**Résolution n° C-2007-43**

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement n° 2007-23 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2003-10 pour abroger l'article 3.

Référence : Mémoire du 18 mai 2007  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement

Adoptée

Avis sur une modification au schéma révisé de la MRC de l'île-d'Orléans

**Résolution n° C-2007-44**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'île d'Orléans, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

À la condition que l'article 4.2.7 créé par l'article 3 du règlement n° 001-2007 modifiant le schéma de la MRC de l'île-d'Orléans (révisé) soit modifié conformément aux cotes de crue du Fleuve Saint-Laurent définies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), d'émettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement n° 001-2007 de la MRC de L'île-d'Orléans modifiant le schéma d'aménagement révisé de cette MRC.

D'inviter la MRC de L'île-d'Orléans :

- à ne pas autoriser la construction ou l'agrandissement de bâtiments principaux dans les rives des cours d'eau;

- à retirer toute référence à la récolte de 50 % des tiges d'arbres aux abords des cours d'eau afin de maintenir l'intégralité des boisés riverains de son territoire et favoriser le maintien d'une qualité d'eau.

Référence : Mémoire du 23 mai 2007  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement

Adoptée

Dépôt du rapport annuel 2006

**Résolution n° C-2007-45**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par Mme Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport d'activités de la CMQ pour l'année 2006.

Référence : Mémoire du 23 mai 2007  
Responsable : Communications et consultations

Adoptée

Bordereau d'information

**Résolution n° C-2007-46**

Sur proposition de Mme Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 31 mai 2007 contenant les points suivants :

- Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 15 mars 2007.
- Lettre datée du 11 avril 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions accusant réception de la résolution C-2007-23 portant sur l'avis de la CMQ sur le règlement R295 de la MRC de Portneuf.
- Lettre datée du 3 mai 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions accusant réception des résolutions C-2007-34 et C-2007-35 sur les règlements N<sup>os</sup> 197-2007 et 198-2007 de la MRC de Lotbinière et la résolution C-2007-36 sur le règlement R.A.V.Q. 88 de la Ville de Québec.
- Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 29 mars 2007.
- Conférence présentée par Marc Rondeau au Forum organisé par la ZIP de la région de Québec et Chaudières-Appalaches concernant le développement durable du fleuve Saint-Laurent.
- Lettre datée du 16 mai 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au préfet de la MRC de Lotbinière confirmant la conformité du règlement no 198-2007 sur les normes relatives à la superficie maximale de plancher des nouvelles unités d'élevage porcin. (Résolution CMQ C-2007-35).
- Lettre datée du 16 mai 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au préfet de la MRC de Lotbinière confirmant la conformité du règlement no 197-2007 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de cette MRC. (Résolution CMQ C-2007-34).

- h) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2007.

Adoptée

Période d'interventions des membres du conseil

Aucune intervention.

Période de questions du public

Aucune question.

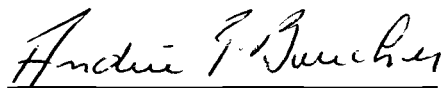
Clôture de la séance


**Résolution n° C-2007-47**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par Mme Denise Trudel, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

  
PRÉSIDENTE

  
SECRÉTAIRE